



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DES LANDES D'ARMAGNAC**

N° 4

Objet : Communication sur les marchés conclus dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte

Le 5 décembre 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- . M. Dominique COUTIERE
- . M. Cyril GAYSSOT
- . M. Boris VALLAUD

Pour la Communauté de communes des Landes d'Armagnac :

- . M. François HUBERT
- . M. Nicolas LAFON

Pour la Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais :

- . M. Jean-Yves ARRESTAT

Avaient donné procuration :

- . Mme Magali VALIOGUE à M. Dominique COUTIERE
- . Mme Agathe BOURRETERE à M. Cyril GAYSSOT
- . M. Philippe LATRY à M. François HUBERT
- . M. Stéphane BARLAUD à M. Nicolas LAFON

Etaient excusés :

- . M. Xavier FORTINON
- . M. Olivier MARTINEZ
- . M. Frédéric DUTIN
- . Mme Patricia BEAUMONT
- . M. Damien DELAVOIE
- . M. Patrick ROUSSARIE

Etaient également présents :

- . Mme Cécile JULIARD, Directrice-Adjointe de la Communauté de communes des Landes d'Armagnac
- . Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations – Service Aménagement
- . Pour le Conseil départemental :
 - . M. Bernard SAPHY, Directeur-Adjoint des entreprises et des initiatives économiques
 - . MM. François RAMBEAU et Nicolas BRUNIER, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 15 avril 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation et l'exécution des marchés passés selon une procédure adaptée,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

de prendre acte de la communication du Président relative aux décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

- **Marché de services relatif à la désignation d'un coordinateur Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre des travaux d'extension de la zone d'activités LAMARRAQUE à Gabarret, selon les conditions suivantes :**
 - **Attributaire :** SARL VIGEIS 40 - 525 rue Bernard PALISSY à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
 - **Nature des prestations confiées :** réalisation d'une mission de coordination S.P.S. de niveau 2 pour les travaux d'extension de la zone d'activités LAMARRAQUE à Gabarret, dans ses phases de conception et de réalisation.
 - **Montant :** 1 732,50 € HT
 - **Décision du Président en date du** 25 mai 2022

- **Marché de travaux dans le cadre du mandat pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques à Gabarret, selon les conditions suivantes :**
 - **LOT 1 « Voirie-Eaux Pluviales »**
 - Attributaire : SAS COLAS France, Etablissement des Landes sis 461 allée Lagace à Saint-Avit (40090)
 - Prix : 341 509,20 € HT
 - **LOT 2 « Réseaux AEP-EU »**
 - Attributaire : SAS STE NOUVELLE BOUDE (SNB), sise ZA 31 allée des artisans à Saint-Avit (40090)
 - Prix : 179 260,13 € HT
 - **LOT 3 « Espaces verts et mobilier »**
 - Attributaire : SASU ID VERDE, sise 781 Chemin de Camentron à Messanges (40660)
 - Prix : 39 982,50 € HT
 - **Décision du Président en date du** 30 août 2022

.../...



- **Plan de financement du SYDEC relatif aux travaux de réseaux d'alimentation électrique, de télécommunication ainsi que d'éclairage public de l'extension de la zone d'activités Lamarraque à Gabarret, selon les conditions suivantes :**
 - **Proposition du SYDEC en date du 18 juillet 2022**
 - **Détail des prestations attendues :**
 - Travaux d'alimentation électrique avec une participation financière du Syndicat Mixte de l'ordre de 90 321,00 €
 - Travaux d'éclairage public avec une participation financière du Syndicat Mixte de l'ordre de 22 744,00 €
 - Travaux de génie civil et réseau de télécommunication avec une participation financière du Syndicat Mixte de l'ordre de 16 084,00 €
 - Travaux de branchement électrique du poste de refoulement génie civil avec une participation financière du Syndicat Mixte de l'ordre de 230,00 €
 - **Montant total des travaux : 231 295,00 €**
 - **Montant total de la participation du Syndicat Mixte : 129 379,00 €**
 - **Décision du Président en date du 30 août 2022**
- **Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du mandat pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques à Gabarret, selon les conditions suivantes :**
 - **Attributaire : SARL CAUROS - 66 allée Marines - 64100 BAYONNE**
 - **Objet du marché : missions de maîtrise d'œuvre dans le cadre du mandat pour la réalisation d'un lotissement d'activités économiques à Gabarret**
 - **Tranche ferme « phase Etudes et phase Travaux »**
 - **Forfait provisoire de rémunération pour les missions AVP/PRO DCE/ACT/VISA/DET/AOR : 4,36 %** représentant un montant de 20 925,00 € HT sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 480 000,00 € HT
 - **Tranche optionnelle « Permis d'aménager modificatif y compris modifications mineures du plan AVP »**
 - **Montant HT : 2 250,00 € HT**
 - **Décision du Président en date du 6 octobre 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Dominique COUTIERE